

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

**SÉANCE du 05.02.2019**

Date de convocation 29.01.2019  
Date d'affichage 29.01.2019

Nombre de conseillers : En exercice 10  
Quorum 06  
Présents 08  
Votants 08

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le 29 janvier 2019 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,  
Mme PAILLARD Nelly, MM. BEAUMONT David, HOUTIN Jean-Christophe et Mmes CHAUDET Denise et FLOURE Martine.  
Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : M. MALLE Anthony et Mme TCHERTAN Viorika

Le Conseil Municipal a désigné Mme. CHAUDET Denise, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire.

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE à l'unanimité** le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2018.

**\* Démission du conseiller municipal, M. COCHERIE Olivier**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la démission du conseiller municipal Olivier COCHERIE et donne lecture de sa lettre arrivée le 07 janvier 2019 en mairie.

**\* Délib 2019-02-01 : Ouverture de crédit en dépenses d'investissement avant vote du budget 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de l'article 15 de la loi 88-13 du 05/01/1988 par laquelle la commune peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des dépenses d'investissement de l'année d'avant, non compris les remboursements d'emprunts avant le vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
**Accepte** ce principe et autorise notamment l'engagement des dépenses suivantes :

- Accessibilité des bâtiments communaux

**Décide** une ouverture de crédit : de 8240€ à l'article 213l opération 173  
qui sera reprise au BP 2019

## **\* Délib 2018-12-02 : Annule et remplace DELIB 2016-05-01 : Nomination d'un nouveau Référent Culturel**

Lors de sa séance du 26 mai 2016, le Conseil Municipal de La Chapelle Craonnaise avait nommé M. Olivier Cocherie, en tant que référent culturel au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Suite à la démission de M. Olivier Cocherie du Conseil Municipal de La Chapelle Craonnaise en date du 07 janvier 2019, il convient de nommer un nouveau référent Culturel.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que La Commission Culture au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon souhaite qu'un référent Culture soit nommé dans chaque commune des 37 communs membres de son territoire.

Après rappel de la délibération 2016-03/41 - *CULTURE* prise par la Communauté de Communes du Pays de Craon et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**NOMME**, comme **Référent Culturel** au sein de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE

Titulaire : Martine FLOURE

Suppléant : Patrick AUBERT

## **\* Remplacement des suppléances de M. COCHERIE Olivier**

- Syndicat du bassin de l'Oudon : HOUTIN Jean-Christophe
- TEM 53 : BEAUMONT David
- Tourisme Pays de Craon : FLOURE Martine

## **\* Achat groupé d'un désherbeur thermique**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition d'achat d'un désherbeur thermique à maximum 6 communes, portée par la commune de Simplé. Le devis est proposé par AutoAgri 260 pour un montant de 2550.00€ HT soit 3060€ TTC.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'un achat groupé de desherbeur thermique, cependant, avec un maximum de trois communes car au-delà un planning d'utilisation deviendrait compliqué.

Une réunion entre les communes concernées sera à prévoir. Un second devis va être demandé à Districo.

## **Questions Diverses**

### **\* Récapitulatif des dépenses d'investissement de 2018**

- Abri pique-nique plan d'eau : 13 963.53 €
- Maison Macé : 11 452.65 €
- Accessibilité : 31 580,11 €
- Bicouches : 5 829.02 €
- Jardinières, scies sauteuse et circulaire : 5 478.20 €

### **\* Avancement des travaux divers**

- Aménagement des vestiaires du Foot

Les travaux d'aménagement PMR des vestiaires de foot sont bientôt terminés (au 26/02/19)

Le Club de foot a demandé l'ajout d'une porte d'accès au bar au niveau du retour aménagé PMR. Celle-ci sera prise en charge par la commune.

- Planning du cheminement route de Denazé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le planning estimatif du projet du cheminement route de Denazé. Les travaux pourraient être terminés la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2019.

Pour rappel, ce projet a fait l'objet d'une demande de 3 subventions : DETR, DSIL, Amende de Police.

#### **\* Date Commission Travaux (préparation des investissements 2019)**

La prochaine réunion de Commission Travaux aura lieu le samedi 16 février 2019 à 14h00. Sera convoquées les commissions bourg, bâtiments et voirie.

#### **\* Date de commission finances (préparation du budget 2019)**

La prochaine réunion de Commission Finances aura lieu le lundi 18 mars 2019 à 10h00.

#### **\* Date des vœux 2020**

La cérémonie des vœux 2020 aura lieu le 3<sup>ème</sup> dimanche de janvier 2020 soit le dimanche 19 janvier 2020.

#### **\* Service de Conseil en Energie Partagée**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle des fêtes dispose d'un système de chauffage vieillissant (30 ou 40 ans) et d'un manque d'isolation. Un audit énergétique avant été réalisé par LCA et le Gal Sud Mayenne en 2011. Une rénovation serait donc à envisager.

Le Gal Sud Mayenne propose une étude sur la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, moyennant une cotisation de 0.85€/hab sur un engagement de 3 ans.

Le CAUE 53 dispose d'architectes qui pourraient nous proposer des scénarios de rénovation, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de faire appel au CAUE de la Mayenne.

#### **\* Antenne téléphonie mobile**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de l'opérateur Orange est arrivé en mairie concernant la pose d'une antenne de téléphonie mobile sur la commune de La Chapelle Craonnaise courant 2019.

Le dossier est consultable en mairie, une affiche sera exposée afin d'informer l'ensemble des administrés de la commune.

#### **\* Date Prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 20h00.

La séance est levée à 22h00.